



Fondation de la Maison de la Chimie

## APPEL A CANDIDATURE

### ATTRIBUTION D'UN FINANCEMENT EN SOUTIEN AUX JEUNES CHERCHEUSES CHIMISTES POUR FACILITER UNE REPRISE D'ACTIVITE APRES UN CONGE MATERNITE

#### Préambule

La Fondation de la Maison de la Chimie offre à des jeunes femmes, docteurs en Chimie, enseignantes universitaires ou chercheuses titulaires, et qui ont interrompu pendant plusieurs mois leurs activités de recherche au laboratoire en raison d'un congé pour maternité, de les aider lors de la reprise de leurs travaux scientifiques dans un souci d'équité concernant la progression de leurs projets par rapport à leurs collègues qui ont poursuivi continuellement leurs activités de recherche.

Pour ce faire, et sous réserve de l'accord de l'autorité compétente de leur établissement d'affectation, la Fondation offre de mettre à leur disposition pendant un an les moyens de recruter un(e) jeune chercheur(euse) post-doctorant(e) choisi(e) par elles.

#### Conditions d'éligibilité

Ne seront étudiées que les candidatures des jeunes chercheuses dont la date de reprise d'activité est comprise entre le 1<sup>er</sup> décembre 2017 et le 1<sup>er</sup> septembre 2019.

#### Procédure

Il est demandé aux chercheuses intéressées de soumettre un dossier de candidature auprès de la Fondation **avant le 15 avril 2018**

à l'adresse courriel : [presidence@maisondelachimie.com](mailto:presidence@maisondelachimie.com)  
ou à l'adresse postale : Fondation de la Maison de la Chimie - 28 rue Saint-Dominique - 75007 Paris

Ce dossier sera examiné par un jury désigné par le Président de la Fondation de la Maison de la Chimie pour retenir au plus les trois meilleures candidatures.

Ce dossier devra contenir, outre les éléments de curriculum vitae traditionnel :

- un résumé de la carrière scientifique et de ses résultats
- une description de l'activité professionnelle de recherche au moment du départ en congé de maternité
- la date envisagée de reprise d'activité (entre le 1<sup>er</sup> décembre 2017 et le 1<sup>er</sup> septembre 2019)
- une courte note présentant le projet de recherche lors du retour en activité, ainsi que l'intérêt d'une aide sous la forme d'un jeune chercheur post-doctorant pour le mener
- le montant financier demandé à la Fondation (salaire annuel brut du post-doctorant, charges patronales, hors frais annexes, notamment frais de gestion du dossier)
- l'accord de l'institution (université, organisme de recherche, entreprise) qui sera l'employeur du jeune chercheur post-doctorant

Fondation internationale reconnue d'utilité publique par décret du 12 août 1928

28 rue Saint-Dominique – 75007 Paris (France)  
Téléphone : +33 (0)1 40 62 27 18 – 01 40 62 27 00 – Télécopie : +33 (0)1 40 62 95 21 – 01 47 05 15 33  
Courriel : [presidence@maisondelachimie.com](mailto:presidence@maisondelachimie.com) – Site : [www.maisondelachimie.com](http://www.maisondelachimie.com)